

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2629

présenté par

Mme Trouvé, M. Amard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal,
M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul,
M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 29 par les mots :

« , notamment dans les outre-mer. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement le groupe LFI-NUPES entend poser la question de la dépendance aux importations et aux exportations dans les territoires des Outre-mer. Elle affecte profondément la sécurité alimentaire, économique et sociale de nos concitoyens ultramarins. Du fait de leur situation géographique et de leur éloignement, leurs territoires sont confrontés à des défis particuliers en matière d'approvisionnement et de commercialisation de leurs produits. Cette dépendance accrue peut fragiliser leur économie, compromettre leur autonomie et accroître leur vulnérabilité aux chocs extérieurs.

Dans ce contexte, il est impératif de mettre en œuvre des politiques et des mesures qui permettront de renforcer leur capacité à produire et à consommer localement.

Nous proposons donc, par cet amendement d'inscrire explicitement l'objectif de maîtriser la dépendance aux importations comme aux exportations dans les territoires des Outre-mer ; concrètement cela se traduira par le développement de filières agricoles, agroalimentaires et industrielles locales, le soutien aux initiatives visant à diversifier l'offre de produits et à encourager la consommation de produits locaux, et le renforcement des dispositifs de soutien à la production et à la commercialisation locale."